

Inspections sur les plans d'opérations internes

Comité Local d'Information et de Concertation

11 décembre 2012



Programme 2012

Objectif :

- Vérifier à travers des exercices inopinés la bonne application des dispositions prévues par le POI

Établissements choisis en 2012 :

- CIM – Le Havre
- TOTAL RAFFINERIE DE NORMANDIE
- LBC SOGESTROL
- SHMPP – Le Havre
- TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE



Le Plan d'Opération Interne (POI)

- Mis en place par **l'exploitant**

Pour :

- **définir son organisation et les moyens propres** adaptés permettant de maîtriser un accident circonscrit au site.
- **planifier l'organisation, les ressources et les stratégies** d'intervention en intégrant les scénarios d'accidents qui peuvent survenir.
- **assurer la sécurité de son personnel**
- prévoir des exercices **périodiques**

Ne pas confondre avec le Plan Particulier d'Intervention établi par le Préfet pour gérer un accident pouvant avoir des conséquences à l'extérieur d'un site

Et surtout ne pas confondre avec le PPRT qui est un document d'urbanisme et non un document d'intervention d'urgence



Bilan des exercices inopinés

Des points très positifs :

- Bonne réaction des équipes d'intervention
- PCEx rapidement opérationnel
- Bonne prise en compte de la transmission de l'alerte aux voisins (*)
- Bonne prise en compte du suivi des émulseurs et de la montée en puissance des moyens
- Nette amélioration par rapport aux exercices réalisés en 2011. Le manque d'entraînement des équipes d'intervention et des personnes d'astreinte au PCEx constaté dans certains cas en 2011 n'a plus été constaté en 2012

() un exercice avait également pour objectif de tester la transmission de l'alerte aux voisins/entreprises riveraines directement impactés par les conséquences du scénario retenu*

Bilan des exercices inopinés

Des points très négatifs :

- Mauvais positionnement des moyens, théoriquement, dans les zones de flux thermiques trop intenses
- Portée des canons insuffisante pour atteindre le réservoir

Des pistes d'amélioration

- Gestion d'un sinistre évolutif / travailler l'anticipation

Des points de vigilance

- Vérifier que les acteurs au PCEX à certaines fonctions sont tous suffisamment formés (calcul des réserves en émulseur par exemple)
- Coordination des stratégies mise en place sur le terrain et celle définie en PCEX (débit des moyens par exemple)



FIN

